

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL523

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 27, supprimer les mots : « S'attacher à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.